

AR PREFECTURE

017-200041523-20210312-DEC87_2021-AU
Reçu le 12/03/2021

H A U T E



Décision n° 87 / 2021
AB

**COMMUNAUTE DES COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37/2020 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*Point 24 : effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, de l'Ecole des Arts, du Pôle Nature de Vitrezay, de la Maison de la Forêt, de la Médiathèque, de la Maison de la Vigne et des Saveurs, du Parc Mysterra et du centre des congrès*).

Le Président de la Communauté des Communes de Haute Saintonge décide de signer une convention relative au dépôt vente géré par la Communauté de Communes de la Haute Saintonge pour le pôle nature de Vitrezay, pour le compte des producteurs avec :

1. **LULU BALADINE** et d'encaisser le chèque de 22,50 €
2. **VIGNOLE PERONNEAU** et d'encaisser le chèque de 36 €
3. **SM PORCS SARL** et d'encaisser le chèque de 31,80 €
4. **GARVOUL GARNIER Jérémie** et d'encaisser le chèque de 15 €
5. **LES GOURMANDISES DE PAPY HOTTE** et d'encaisser le chèque de 22,50 €
6. **CARPIO EARL** et d'encaisser le chèque de 22,50 €
7. **BACCARA Lise** et d'encaisser le chèque de 54 €
8. **LES SAVEURS DE JEANNE** et d'encaisser le chèque de 31,80 €
9. **LES RUCHERS D ISABELLE** et d'encaisser le chèque de 45 €

Fait à Jonzac,

Le 12 MARS 2021

Le Président
Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**

7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,
le 1^{er} Vice-Président étant absent,
le Vice-Président : M. Jacky QUESSON